Comité des parties prenantes de la filière REP des batteries de véhicules électrifiés
15 septembre 2026

Relevé de décisions

Ordre du jour

1. **Rapport annuel : pour information**

Conformément à l'article D. 541-93 du code de l'environnement, **Recycler Mon Véhicule** a informé les parties prenantes de son rapport annuel : https://www.recyclermonvehicule.fr/app/uploads/2026/08/Rapport_annuel_2025.pdf .

2. **Projet de barème batteries 2027 : pour avis**

Conformément au 7 de l'article D541-92 du code de l'environnement, **Recycler Mon Véhicule** a présenté aux parties prenantes son projet de barème d'éco-contribution pour 2027.

L'avis est rendu favorable.

Votes favorables :

- Collège producteur : Mercedes-Benz France, Volkswagen Group France
- Collège professionnels du déchet : Mobilians Branche Recycleurs, Federrec
- Collège collectivités :
- Collège associations :

Présent sans droits de vote : Censeur d'état